

Les risques sanitaires

Le département de Vaucluse est entièrement colonisé par le moustique tigre (ou *Aedes albopictus*).



© Département de Vaucluse

Le moustique tigre

Quel est le danger ?

Le moustique tigre peut transmettre des maladies d'origine virale comme la dengue, le chikungunya ou le zika. Cette transmission ne peut se faire que si le moustique tigre a préalablement piqué une personne atteinte de l'une de ces maladies. Le risque d'introduction de ces virus en France est lié essentiellement à l'arrivée sur le territoire de personnes infectées.

Le cadre réglementaire

Jusqu'en 2019, l'organisation de la lutte anti-vectorielle contre le moustique tigre relevait du Conseil départemental qui avait conventionné avec l'EID Méditerranée pour sa mise en œuvre.

Face au risque toujours plus grand d'épidémies de maladies transmises par les insectes, le décret 2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles, a réorganisé les missions de prévention de ces maladies :

- en confiant aux Agences Régionales de Santé les missions de surveillance entomologique de nouvelles espèces vectrices et d'intervention de démoustication autour des cas humains de dengue, chikungunya ou zika, afin de diminuer les risques de transmission d'agents pathogènes,
- en donnant aux maires de nouvelles compétences pour limiter le développement des insectes vecteurs sur le territoire de leur commune.

Les mesures d'hygiène et de salubrité à l'échelon communal

Le maire a compétence et peut désigner un référent technique pour assurer les missions suivantes:

- › informer la population sur les mesures préventives nécessaires et organiser des actions de sensibilisation,
- › mettre en place un programme de repérage, élimination ou traitement des gîtes larvaires potentiels ou effectifs dans les lieux public,
- › prescrire des mesures aux propriétaires des terrains bâtis ou non bâtis en cas de situation favorisant la prolifération des moustiques.

Les mesures de prévention et de protection individuelles

› Prévention

La lutte contre la prolifération du moustique tigre nécessite la mobilisation de tous et repose sur la suppression des gîtes larvaires potentiels ou effectifs, et des conditions favorables à son développement. Des documents d'informations simples et pratiques pour lutter contre la prolifération du moustique tigre ont été élaborés par l'EID-méditerranée et sont consultables sur www.moustiquetigre.org <<https://www.vaucluse.fr/typo3/www.moustiquetigre.org>>

› Protection

Quelques mesures simples permettent de se protéger efficacement des piqûres de moustiques :

- Appliquer sur la peau des produits anti-moustiques de type répulsif,
- Porter des vêtements clairs, couvrants et amples,
- Utiliser des diffuseurs électriques à l'intérieur et des serpentins insecticides à l'extérieur,
- Dormir sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide,
- Allumer la climatisation car les moustiques fuient les endroits frais.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09

